

DECISION N° 2025-022 RELATIVE AUX DATES DE FERMETURE ADMINISTRATIVE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC CAMPUS CONDORCET SUR LA PERIODE ESTIVALE 2026

Le Président de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu les articles L345.1 à L345.7 du code de la recherche créés par l'article 17 de la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu les articles D345.1 à D345.17 du code de la recherche créés dans le chapitre V du Titre IV du Livre III du décret n°2023-1321 du 27 décembre 2023 portant partie réglementaire du code de la recherche ;

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 16 octobre 2025,

DECIDE:

Article 1 : La fermeture administrative de l'établissement public sur la période estivale 2026 est fixée du vendredi 7 août 2026 au soir au lundi 17 août 2026 au matin.

Article 2 : Pendant cette période, les agents doivent régulariser leur absence auprès de leur supérieur hiérarchique en posant notamment des jours de congés annuels ou à défaut des jours d'ARTT.

Article 3: Les décisions relevant des articles 1 et 2 s'appliquent à l'ensemble des services de l'établissement. Toutefois, en cas de nécessité de service, des aménagements particuliers pourront être consentis à des services présentant des modalités de fonctionnement spécifiques. Il appartient alors aux chefs de service de planifier les congés de leurs agents en fonction des intérêts du service.

Article 4 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Aubervilliers, le 21 octobre 2025

Le Président de l'établissement public du Campus Condorcet

Onze membres pour un campus

Centre national de la recherche scientifique

École des hautes études en sciences sociales

École nationale des chartes

École Pratique des Hautes Études

Fondation maison des sciences de l'homme

Institut national d'études démographiques

Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne

Université Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

Université Paris Nanterre

Université Sorbonne Paris Nord

Affichée et publiée le 21/10/2025 Exécutoire le 21/10/2025

Pierre-Paul Zalio